

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 JUIN 2017

ETAIENT PRESENTS :

MM. LEFORT Thierry – PAILLETTE Jean-Pierre – Mme DEROBERT Stéphanie – M. DUBOIS Patrick - Mme HORLAVILLE Claire – M. BERTRAND Jacky – Mme DUNY Muriel – M. TOUSSAINT Alain – MM. GUEZENNEC Patrick – TRACOL Raphaël – Mmes MAISONNIER Sylvie - CHAN Sylvie – Mme DEULEY Fabienne – ROUSSEAU Isabelle - VASSE Christine – Mmes HAMEL Aurélie – DELAUNAY Josiane – M. IVES Andrew - Mme SEVIN Françoise – MM. CASSIGNEUL Félix – RABOT Jean-Luc - Mme WOJTASZEK Nadine, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Mme JEANNE Evelyne – M. GODET Jean-Michel – Mme FLEURY Nelly - M. SEVEC David et Mme DETHAN-CASSIGNEUL Anne qui donnent respectivement pouvoir à Mme VASSE – Mme ROUSSEAU – Mme CHAN – M. LEFORT et M. CASSIGNEUL.

ABSENTS :

M. RYCROFT-THIRIET Jacques et Mme PROFIT Sandrine.

Madame HAMEL a été élue Secrétaire.

ORDRE DU JOUR

• ADMINISTRATION GENERALE

1. CONVENTION DE DEPOT AU SEIN DE LA CONSERVATION DEPARTEMENTALE D’OBJETS MOBILIERS DE BAYEUX
Tableaux de l’Eglise Saint Rémi
2. REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA CRECHE « LE JARDIN DE PREVERT »
3. SCHEMA DEPARTEMENTAL D’ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

• FINANCES

4. COMPTE DE GESTION 2016
5. COMPTE ADMINISTRATIF 2016
6. AFFECTATION DES RESULTATS 2016
7. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017

• RESSOURCES HUMAINES

8. RECOURS A DES EMPLOIS CIVIQUES
9. ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

• TRAVAUX

10. SDEC ENERGIE

Engagement E.P. Rue des Rougeas/Rue de Bourgogne

11. SDEC ENERGIE

1. *Effacements de réseaux Rue du Presbytère*
2. *Effacements de réseaux Rue des Oiseaux*

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 29 MAI 2017

Le Procès Verbal de la réunion du 29 mai 2017 a été adopté à l'unanimité.



1. CONVENTION DE DEPOT AU SEIN DE LA CONSERVATION DEPARTEMENTALE D'OBJETS MOBILIERS A BAYEUX

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune possède

- ✓ Tableau : Donation des clés du ciel à Saint Pierre
- ✓ Tableau : Baptême du Christ
- ✓ Tableau : Assomption

Les conditions de conservation et de sécurité n'étant pas réunies, Monsieur le Maire propose de déposer ces dits objets à la Conservation Départementale d'objets d'art sacré située à Bayeux, et mise gratuitement à disposition des Communes.

Afin de permettre le dépôt, une convocation révocable doit être signée entre la Commune et le Conseil Général du Calvados, convention dont il est donné connaissance au Conseil.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

Le dépôt révocable et donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer la convention ainsi que toutes pièces ou documents afférents à ce dépôt.

DEBATS

Monsieur le Maire précise que ce ne sont que des copies.



2. MODIFICATION REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT CRECHE « LE JARDIN DE PREVERT »

Monsieur le Maire invite Madame DEROBERT à présenter le point à l'ordre du jour.

Madame DEROBERT présente le nouveau Règlement de Fonctionnement de la crèche multi-accueil « LE JARDIN DE PREVERT ».

Elle présente les modifications apportées à ce document en précisant que la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados a émis un avis favorable à ces modifications.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND

Acte de la présentation du Règlement de Fonctionnement modifié de la crèche multi-accueil « LE JARDIN DE PREVERT ».



3. SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DU CALVADOS 2017-2023
Procédure de révision

Conformément à la loi du 5 juillet 2000 modifiée relative à l'accueil des gens du voyage, le Schéma Départemental co-signé par l'Etat et le Conseil Départemental et publié le 11 juin 2011, est entré en procédure de révision le 14 mars 2016.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que, par courrier en date du 22 mai 2017, Monsieur le Préfet du Calvados et le Président du Conseil Départemental ont sollicité les Maires et les Présidents des EPCI, pour avis sur le futur Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage.

Le projet de nouveau Schéma Départemental rappelle les prescriptions du Schéma de 2011-2017, présente les nouvelles orientations du projet de Schéma 2017-2023 et est soumis à l'avis du Conseil Municipal.

Monsieur Le Maire précise que le projet est le résultat de travaux menés au cours de la démarche de révision auprès de l'ensemble des acteurs locaux concernés par l'accueil des gens du voyage.

Considérant que sur le territoire de « CŒUR DE NACRE », le précédent schéma prévoyait une aire de grand passage de 100 places ainsi qu'une aire permanente de 30 places,

Considérant que « CŒUR DE NACRE » a réalisé l'aire de grand passage à BASLY mais pas l'aire permanente,

Considérant que le nouveau projet envisage de transformer l'aire permanente prévue à DOUVRES-LA-DELIVRANDE en terrain familial, afin de tenir compte de la sédentarisation des populations installées et qu'il est également préconisé l'aménagement d'une nouvelle aire dite « mixte » de 50 places pour une surface de 1,5 ha pour accueillir les groupes familiaux notamment hippomobiles,

Considérant que la surface demandée est jugée considérable eu égard à la superficie du territoire de « CŒUR DE NACRE » (60 km²) et d'autre part que les besoins d'accueil des gens du voyage constatés au cours des dernières années ne justifient pas ces nouvelles demandes,

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis défavorable sur le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage, du fait du projet d'aménagement d'une aire mixte ne correspondant ni aux capacités d'accueil, dans des conditions satisfaisantes, du territoire de « CŒUR DE NACRE », ni aux besoins constatés de façon récurrente sur le terrain,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DONNE

Un avis défavorable sur le projet du nouveau Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage, du fait du projet d'aménagement d'une aire mixte ne correspondant, ni aux capacités d'accueil dans des conditions satisfaisantes du territoire de « Cœur de Nacre », ni aux besoins constatés de façon récurrente localement.

Madame ROUSSEAU demande la raison des modifications apportées au schéma 2011-2017.

Monsieur TRACOL souhaite connaître les équipements prévus, et demande une nette amélioration pour l'environnement en ce qui concerne les règles sanitaires du terrain de l'aire de grand passage.

Monsieur CASSIGNEUL souhaite des précisions sur le devenir du projet de terrain permanent,

Madame WOJTASZEK s'interroge sur la suite donnée par les services de la Préfecture : Vont t'ils tenir compte des remarques ?

Madame ROUSSEAU demande la raison des modifications apportées au schéma 2011-2017,

Monsieur Le Maire indique :

- *Que les études ont été menées par les Services de l'Etat dans le cadre de la démarche de révision du Schéma Départemental des Gens du Voyage 2011-2017 en vue d'écrire le projet « Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage du Calvados 2017-2023 ».*
- *Que les équipements seront, à priori, sommaires.*
- *Que le lieu destiné auparavant à accueillir le terrain permanent devient un terrain familial qui devra être aménagé dans le respect d'un minimum de dignité humaine (électricité et terrassement notamment).*
- *Qu'une demande de toilettes pour l'aire de grand passage a été faite à plusieurs reprises mais suite aux dégradations de l'équipement sanitaire précédent, la Communauté de Communes « CŒUR DE NACRE » ne souhaite pas pour le moment y donner suite.*
- *Que dans ce contexte, il est difficile d'opposer les déjections sauvages en l'absence de sanitaires sur place.*



4. COMPTE DE GESTION 2016

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée Municipale de l'indisponibilité de Monsieur le Receveur, pour la présentation du Compte de Gestion.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE

Du Compte de gestion 2016, vu et certifié exact en ses résultats par le Comptable supérieur.



5. COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Vu la transmission du Compte de Gestion 2016 par Monsieur le Receveur Municipal,

Vu le compte rendu de la Commission « Administration Générale et Finances » en date du 8 juin 2017,

Après avoir désignée sa Présidente de séance, Madame HORLAVILLE,

Après avoir entendu lecture du Compte Administratif 2016 et s'être fait présenter tous les documents utiles,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité, cinq abstentions,

Monsieur le Maire ne participant ni aux débats ni au vote,

APPROUVE

Le Compte Administratif 2016, tel que présenté et faisant apparaître, en Section de Fonctionnement, un excédent de **714 077,77 Euros** et en Section d'Investissement, un excédent de **176 071,66 Euros**.



6. AFFECTATION DES RESULTATS 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Compte Administratif 2016,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A l'unanimité, cinq abstentions,

DECIDE

D'affecter les résultats issus du Compte Administratif 2016 comme suit :

En Section de Fonctionnement :

- Excédent de fonctionnement de **714 077,77 Euros** au compte 1068 « Excédent de Fonctionnement Capitalisé ».

En Section d'Investissement

- Excédent d'investissement de **176 071,66 Euros** au compte 001 « Excédent d'Investissement Reporté ».



7. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017

Monsieur le Maire présente le Budget Supplémentaire 2017.

Il donne la parole à Madame HORLAVILLE, Maire-Adjointe chargée des Affaires Financières. Madame HORLAVILLE donne le détail, pour chaque section, des modifications qu'elle propose.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir pris connaissance de la présentation des modifications apportées dans le document jointe, et en avoir délibéré,

Vu le compte rendu de la Commission « Administration Générales et Finances », en date du 8 juin 2017,

A l'unanimité, cinq absentions,

VOTE

Chapitre par chapitre le Budget Supplémentaire 2017 qui s'élève à :

- ✓ Pour la Section de Fonctionnement à **- 7687 Euros tant en dépenses qu'en recettes**, ce qui porte le total (BP+BS) à **4 921 274 Euros**.
- ✓ Pour la Section d'Investissement à **1 146 817,23 Euros en dépenses** et à **1 377 249,43 Euros en recettes**, ce qui porte le total (BP+BS) à **4 347 776,96 Euros**.

Monsieur TRACOL demande l'état d'enfouissement des réseaux qui reste à faire.

Monsieur Le Maire répond qu'il reste le secteur du vieux Douvres qui représente des montants de travaux significatifs.

Monsieur BERTRAND précise que la proportion d'enfouissement réalisé/non réalisé est d'environ 70/30.



8. AUTORISATION DE RECOURS AU SERVICE CIVIQUE

Monsieur Le Maire rappelle que le Conseil Municipal, par délibération en date du 12 décembre 2016 a validé le recours à des jeunes dans le cadre du Service Civique.

Il présente préalablement au lancement du projet le dispositif.

Le Service Civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif (Association) ou une personne morale de droit public (Collectivités Locales, Etablissement Public ou Services de l'Etat) pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des domaines ciblés par le dispositif : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence.)

Il s'inscrit dans le Code du Service National et non pas dans le Code du Travail.

Un agrément est délivré pour deux ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Le Service Civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'état au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

Les frais d'alimentation ou de transport pourront être couverts soit par des prestations en nature (accès subventionné à un établissement de restauration collective), soit par le versement d'une indemnité complémentaire de correspondant à 7,43% de l'indice brut 244 par mois (montant prévu par l'article R121-5 du Code du Service National : environ 110 €/mois)

Un tuteur devra être désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner les volontaires dans la réalisation de leurs missions.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le Service Civique,

Vu le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 et l'instruction ASC-2010-01 du 24 juin 2010 relatifs au Service Civique,

Considérant la volonté de la Commune de DOUVRES LA DELIVRANDE de développer une politique jeunesse innovante en offrant notamment à tous les jeunes du territoire, la possibilité de s'engager dans des projets leur permettant de devenir des citoyens acteurs d'un meilleur vivre ensemble, autour des thèmes suivants :

- L'environnement
- Le comportement citoyen
- Social et solidarité

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1^{er} : de mettre en place le dispositif du Service Civique au sein de la Collectivité (ou Etablissement) à compter du 1^{er} septembre 2017.

Article 2^{ème} : d'autoriser le Maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la Direction Départementale Interministérielle chargée de la Cohésion Sociale.

Article 3^{ème} : d'autoriser le Maire à signer les contrats d'engagement de Service Civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.

Article 4^{ème} : d'autoriser le Maire à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité complémentaire de 7,43% de l'indice brut 244 par mois, pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport.

DEBATS

Madame WOJTASZEK demande combien de jeunes pourraient bénéficier de ces emplois ?

Monsieur Le Maire répond que trois personnes pourraient en bénéficier au maximum. Il ajoute que le Service Civique dispense ses bénéficiaires de passer les concours dans le secteur social.



9. ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2017

Monsieur Le Maire donne la parole à Madame HORLAVILLE Maire-Adjointe aux Finances et chargée du Personnel Communal.

Madame HORLAVILLE indique qu'il est nécessaire de mettre le tableau des effectifs en conformité avec la Réforme Statutaire dans le cadre du PPCR (Protocole Parcours Carrières et Rémunérations) et de modifier certains postes pour tenir compte des évolutions de carrière des Agents.

Le tableau mis à jour ne présente pas de modifications majeures, les effectifs et le Budget y afférent n'étant pas modifiés.

Madame le Maire-Adjoint demande en conséquence, à l'Assemblée délibérante, d'adopter les modifications du tableau 2017, pour tenir compte de la Réforme Statutaire et des évolutions de carrière.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

ADOPTE

La modification du tableau des effectifs du Personnel Communal pour l'année 2017.

TABLEAU DES EFFECTIFS applicable au 1er juillet 2017

Grade	ancienne situation	Nouvelle Situation			
		Catégorie	Effectifs budgétaire	Pourvus	dont TNC
Filière Administrative					
Emploi fonctionnel de DGS /Attaché principal	1	A	1	1	0
Attaché	2	A	2	2	0
Rédacteur Principal 1ère classe	0	B	1	1	0
Rédacteur Principal 2ème classe	1	B	1	1	0
Rédacteur	2	B	2	2	0
Adjoint Ad.Principal 1ère classe	2	C	1	1	0
Adjoint Administratif Principal 2 classe	4	C	3	3	1
Adjoint Administratif	1	C	2	2	2
	13		13	13	3
Filière Police Municipale					
Brigadier chef principal	1	C	1	1	0
Gardien/Brigadier	1	C	1	1	0
Garde-champêtre/ASVP/ATPM	1	C	0	0	0
	3		2	2	0
Filière Technique					
Ingénieur Principal	1	A	1	1	0
Agent de Maîtrise principal	1	C	2	2	0
Agent de Maîtrise	4	C	3	3	1
Adjoint Technique Principal 1ère classe	1	C	1	1	0
Adjoint Technique Principal 2ème classe	9	C	9	7	1
Adjoint technique (missions ASVP)	0	C	1	1	0
Adjoint Technique	13	C	13	12	4
	29		30	27	6
Filière Animation					
Animatrice	1	B	0	0	0
	1		0	0	0
Filière Sociale					
Assistant socio éducatif principal	1	B	1	1	0
Atsem principal 1 classe	2	C	4	4	0
Atsem principal 2 classe	3	C	0	0	0
Aux.Puéricultrice Ppal 1 classe	0	C	2	2	0
Aux.Puéricultrice Ppal 2 classe	3	C	1	1	0
Agent social Principal 2ème classe	2	C	2	1	1
Agent social	0	C	1	0	1
	11		11	9	2
Total Agents titulaires	57		56	51	11
ETAT DU PERSONNEL - AGENTS DE DROIT PRIVE					
Contrat	Effectifs	Temps travail	dont pourvus	Rémunération	
Emplois service civiques	2		0		
Contrat saisonnier : 6 mois	1	35	0	Smic horaire	
Contrat Apprentissage ou CAE	1	35	0	Smic horaire	
CAE - CUI/contrats avenir	12	35	12	Smic horaire	
Contrat besoin ponctuel	3	35	3	Smic horaire	
Total Agents non titulaires	19				
			Total effectifs budgétaires	2016	2017
				75	75

10. SDEC ENERGIE

Engagement E.P. Rue des Rougeas/Rue de Bourgogne

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, rue des Rougeas et rue de Bourgogne.

Le coût total de cette opération est estimé à 50 743,51 € TTC. Une fois la déduction faite de la part du financement assuré par le SDEC ENERGIE, la participation communale s'élève à 38 057,63 €, conformément à l'acte d'engagement joint à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DONNE

Son accord pour la réalisation du projet référencé ci-dessus et sur les conditions d'exécution mentionnées dans l'Acte d'Engagement annexé à la présente délibération.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire en particulier l'Acte d'Engagement.

DEBATS

⇒ ***Route de Bretteville.***

Une étude préalable à l'effacement sera réalisée mais elle ne sera facturée que si les travaux sont effectués.



11. SDEC ENERGIE

Projets Effacements de réseaux

1. RUE DU PRESBYTERE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, cité en objet.

Le coût total de cette opération est estimé à, sur les bases de cette étude préliminaire, à **60 600.00 € TTC.**

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 20 %, sur le réseau d'éclairage de 20 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 20 % sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale est estimée à **42 970.00 €** selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE:

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu cet exposé,

A l'unanimité,

- **CONFIRME** que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- **SOLLICITE** l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,
- **SOUHAITE** le début des travaux pour la période suivante : Année 2018.
- **PREND ACTE** que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau,

- **S'ENGAGE** à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- **DECIDE** d'inscrire le paiement de sa participation, soit (1) :
 - en section de fonctionnement
 - en section d'investissement, par fonds de concours
*Le montant total du fonds de concours ne peut excéder 75 % du coût HT de l'opération.
 Le reliquat sera à inscrire en fonctionnement.*
- **S'ENGAGE** à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la Commune,
- **PREND NOTE** que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de T.V.A.
- **S'ENGAGE** à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la Commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT, soit la somme de 1 515,00 Euros.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation du projet.
- **PREND** bien note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à ces modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides.



12. SDEC ENERGIE

Projets Effacements de réseaux **2. RUE DES OISEAUX**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, cité en objet.

Le coût total de cette opération est estimé à, sur les bases de cette étude préliminaire, à **60 000.00 € TTC.**

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 20 %, sur le réseau d'éclairage de 20 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 20 % sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale est estimée à **42 678.00 €** selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE:

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu cet exposé,

A l'unanimité,

- **CONFIRME** que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- **SOLLICITE** l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,
- **SOUHAITE** le début des travaux pour la période suivante : Année 2018.
- **PREND ACTE** que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau,
- **S'ENGAGE** à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- **DECIDE** d'inscrire le paiement de sa participation, soit (1) :
 - en section de fonctionnement

en section d'investissement, **par fonds de concours**

*Le montant total du fonds de concours ne peut excéder 75 % du coût HT de l'opération.
Le reliquat sera à inscrire en fonctionnement.*

- **S'ENGAGE** à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la Commune,
- **PREND NOTE** que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de T.V.A.
- **S'ENGAGE** à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la Commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT, soit la somme de 1 500,00 Euros.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation du projet.
- **PREND** bien note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à ces modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur CASSIGNEUL Demande quand seront remis des radars pédagogiques à TAILLEVILLE.

Monsieur BERTRAND va vérifier car la dépense est bien inscrite au Budget 2017.

Monsieur RABOT signale la vitesse excessive Route de Basly.

Dates à retenir :

- 30 juin : remerciements assesseurs à 19 heures
- 1^{er} juillet : récompenses sportives
- 2 juillet : Fitdays
- 5 juillet : Présentation AMO Place des Marronniers
- 7 juillet : Comité de pilotage Lesage à 18 heures
- 14 juillet : Anciens combattants
- Rappel Festival Musique en Côte de Nacre